



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

64020 - Cité scientifique des jeunes : Le Vaisseau

Proposition d'approbation de conventions de mécénat au titre de l'année 2017 à conclure entre le Vaisseau et des partenaires économiques

Rapport n° CP/2017/473

Service gestionnaire :

K5 - Le Vaisseau

Résumé :

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de conventions de mécénat à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la société Crédit Mutuel - district de Strasbourg-Campagne, le groupe Merck et le groupe Hager en vue de soutenir les activités du Vaisseau.

Dans le cadre de sa politique d'optimisation de ses ressources de financement, le Vaisseau s'ouvre à des partenariats permettant de stimuler des actions de mécénat afin d'accompagner le développement de sa politique culturelle.

Ces actions sont encadrées par la loi du 1^{er} août 2003 – art. 238 bis du Code Général des Impôts relative au mécénat.

Ainsi, pour l'année 2017, la société Crédit Mutuel District de Strasbourg Campagne, le groupe Merck et le groupe Hager ont souhaité soutenir les activités de médiation et de vulgarisation de la culture scientifique développées par le Vaisseau.

1 – Proposition de mécénat - Société Crédit Mutuel District de Strasbourg Campagne

Le Crédit Mutuel est engagé depuis plusieurs années aux côtés du Vaisseau sur les actions globales de médiation culturelle. Le Crédit Mutuel souhaiterait s'engager une nouvelle fois à verser au Département du Bas-Rhin une somme d'un montant de 10 000 € TTC, pour l'année 2017. Cette somme est destinée à enrichir la programmation culturelle pour le public familial. En-dehors des expositions, ce public peut accéder gratuitement à toutes sortes d'activités (open-ateliers, ateliers parent-enfant, ateliers jardin, mini-conférences,...).

Dans le cadre de ce mécénat, le Vaisseau proposerait au Crédit Mutuel de bénéficier de contreparties à hauteur de 25 % maximum du don octroyé (soit 2 500 €), contreparties qui pourront se concrétiser par la remise de billets d'entrée, de mises à disposition d'espaces pour des manifestations privées, ou un panachage des deux.

Sur avis favorable de la Commission Enfance Famille Education réunie le 14 septembre 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver la proposition de mécénat du Crédit Mutuel ainsi que les contreparties proposées par le Vaisseau.

2 – Proposition de mécénat - groupe MERCK

Le groupe Merck souhaiterait contribuer au renouvellement de l'espace « Je fabrique » situé dans l'exposition permanente. Dans ce cadre, le groupe s'engagerait à verser une participation financière au Département du Bas-Rhin à hauteur de 15 000 \$ TTC (soit 14 168,01 € TTC).

Dans le cadre de ce mécénat, le Vaisseau proposerait au groupe Merck des contreparties matérielles à hauteur maximale de 3 542 € (soit 25% maximum du montant octroyé par Merck au titre du mécénat), correspondant à 590 entrées gratuites au Vaisseau sous forme de contremarques.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 14 septembre 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver la proposition de mécénat du groupe Merck et d'approuver les contreparties proposées par le Vaisseau.

3 – Proposition de mécénat - groupe HAGER

Le groupe HAGER souhaite disposer d'un élément conçu par le Vaisseau dans le cadre du LAB'OH, intitulé « 1, 2, 3... idées ! ». Le coût de cet élément produit par les équipes internes est évalué à 1.500 € TTC (matériel et frais de conception compris) et sera exposé au HAGER Forum.

Dans le cadre d'un mécénat de compétence, il est proposé que les équipes du Vaisseau dupliquent l'élément pour HAGER. En contreparties, HAGER mettrait à disposition ses espaces et un certain nombre de services à la disposition des équipes du Vaisseau pour une valeur de 6.000 € TTC et ceci afin que l'équipe organise gracieusement sa prochaine journée du personnel. Parmi eux :

- la privatisation du HAGER Forum (non ouvert au public d'ordinaire) dont la salle de conférence et son auditorium,
- la privatisation du FabLab et la mise à disposition du parc machines et des matières premières pour un atelier de conception par les équipes du Vaisseau,
- la prise en charge des frais de repas du personnel accueilli tout au long de la journée,
- la mobilisation de ses équipes innovation pour un temps d'échange avec les équipes du Vaisseau.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 14 septembre 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver la proposition de mécénat du groupe HAGER et d'approuver les contreparties proposées par le Vaisseau.

Afin de formaliser ces partenariats de mécénat, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes des projets de convention de mécénat, annexées au rapport, à conclure entre le Département du Bas-Rhin avec respectivement la société Crédit Mutuel district de Strasbourg-Campagne, le groupe Merck et le groupe Hager, et d'autoriser le président du Conseil Départemental à signer lesdites conventions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve les termes des projets de conventions de mécénat joints en annexe, à conclure entre le Département du Bas-Rhin avec la société Crédit Mutuel - district de Strasbourg-Campagne, le grouper Merck et le groupe Hager ;*
- *autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 23/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY